

*EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE*

N° PM 024/278

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
29 rue du fond de coquereau**

pour effectuer un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

FRED RÉNOVATION

4 RUE DE LA RAMPE

17740 SAINTE MARIE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du Maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour effectuer un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 29 rue du fond de coquereau,

A R R E T E

ARTICLE 1 : **Le lundi 16 septembre 2024 à 8h00 au vendredi 27 septembre 2024 à 18h00**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 29 rue du fond de coquereau, au droit du chantier, pour effectuer un ravalement de façade avec la pose d'un échafaudage par "FRED RÉNOVATION".

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "FRED RÉNOVATION".

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- La Police Municipale,
- FRED RÉNOVATION

Fait à La Flotte, le 02/09/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

